

# RÉUNION

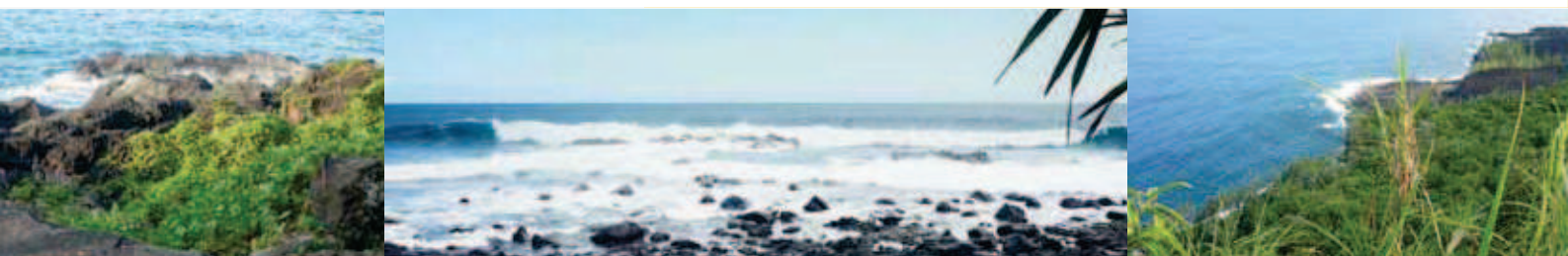


RÉUNION

**816 364** habitants  
(données INSEE de 2010)

**1,27 %**  
de la population française

« UN PARTENARIAT ACTIF ET DIVERSIFIÉ AUTOUR D'UN OBJECTIF COMMUN « AGIR POUR LIRE, LIRE POUR AGIR. » »



## CHARGÉ DE MISSION RÉGIONAL DE L'ANLCI

**Paul SOUPE**

Désigné à temps plein par le Préfet de région et le Président de la Région Réunion depuis 2001, placé au sein du Carif-Oref Réunion.

### CARIF - OREF

190, rue des Deux Canons, Immeuble Futura  
97490 SAINTE-CLOTILDE  
[psoupe@runformation.org](mailto:psoupe@runformation.org)  
Tél. 02 62 28 30 47

## CENTRE DE RESSOURCES ILLETTRISME

Site du CARIF OREF :  
[www.cariforef-reunion.net](http://www.cariforef-reunion.net)  
Tél. 02 62 28 30 47

## POPULATION EN SITUATION D'ILLETTRISME

Selon une estimation réalisée par la Direction régionale-INSEE Réunion en 2007 :

- 21 % de la population est en situation d'illettrisme.
- 2/3 des personnes en situation d'illettrisme sont des hommes.
- On dénombre 100 000 « illettrés », 7000 « analphabètes » et 4000 profils « FLE ».
- 12 % des 16-25 ans ont des difficultés graves à l'écrit, contre 42 % chez les 56-65 ans.

- Près de 45 % des personnes en situation d'illettrisme n'ont fréquenté l'école que pendant une durée inférieure à 10 ans, voire 5 ans (INSEE partenaires n°2, Octobre 2008).

En 2011, 15,5 % des jeunes sont repérés comme étant en situation d'illettrisme, soit 2378 jeunes (Journées Défense Citoyenneté).

La région bénéficiera d'une extension de l'enquête IVQ 2012. Les résultats seront disponibles en 2013.

1

## RÉUNIR POUR MIEUX AGIR À LA RÉUNION

Le Carif-Oref Réunion assure la gestion administrative de la mission régionale.

Le chargé de mission régional de l'ANLCI a pour mission l'animation technique du dispositif, exerçant principalement un rôle d'interface entre les différentes instances de gouvernance et garantissant la logistique du comité de pilotage. Il assure également le suivi et l'évaluation des actions sur le territoire au regard de l'objectif du Conseil Interministériel de l'Outre-mer.

Le Centre Ressources illettrisme (CIRILLE) assure l'animation et l'appui technique des actions de lutte contre l'illettrisme mises en œuvre, notamment en impulsant et en accompagnant la professionnalisation des acteurs et en mettant à disposition des outils de sensibilisation et de formation, et ce, en étroite collaboration avec le chargé de mission régional de l'ANLCI. Il assure également l'information de tout public à travers le service téléphonique « Illettrisme, info service » et le développement des fonds documentaires. Ses actions concernent principalement les professionnels de la formation, les prescripteurs et les décideurs publics ou privés.

Les deux missions travaillent en synergie et sont regroupées en une équipe « illettrisme » au sein de la Mission d'appui à la prévention et à la lutte contre l'illettrisme (MAPLCI), sous la responsabilité du chargé de mission régional de l'ANLCI.

2

## LE PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

Le premier Plan d'orientation stratégique de prévention et de lutte contre l'illettrisme 2007-2013 a permis de rassembler les moyens humains et financiers autour de grands axes de travail communs. Suite aux États Généraux de l'Illettrisme (EGILL) de 2010, une restructuration et une consolidation du dispositif ont été opérées, renouvelant et redynamisant les engagements et partenariats autour d'un nouveau document stratégique pour la période 2011-2015.

Le Plan d'actions 2011-2015 donne une orientation nettement plus opérationnelle, à travers la définition d'objectifs chiffrés et l'élargissement des signataires, avec notamment l'ouverture aux OPCA, à l'Université et à Pôle Emploi. Ce plan est structuré autour de trois grands axes :

- La prévention : visant la diminution du flux entrant des jeunes repérés à divers niveaux d'illettrisme.
- La lutte : visant à augmenter le flux sortant des jeunes et adultes repérés à des niveaux d'illettrisme.
- L'accompagnement des professionnels, à travers la formation initiale et continue des enseignants et des formateurs d'adultes ainsi que la professionnalisation des acteurs (Services d'accueil et d'orientation, organismes de formation...).
- Un axe transversal prévoit le développement d'un observatoire et d'un réseau territorial d'appui aux acteurs et la mise en œuvre d'une cellule permanente de veille.

**Les signataires :** L'État (Préfecture et Rectorat), Conseil régional, Conseil général, Université de la Réunion, Pôle Emploi, CNFPT, ANLCI, AGEFOS PME, ARFOBAT, OPCALIA, CAF, La Poste, FAFSEA et UNIFAF.

3

## DES PRIORITÉS DÉPLOYÉES SUR LE TERRITOIRE

Voici quelques points saillants du bilan du plan réalisé en 2011 :

- 42 actions comptabilisées.
- Élargissement du partenariat de 6 à 15 membres.
- Augmentation significative du budget global (+ 4 M€ entre 2010 et 2011).
- Diminution du taux des jeunes repérés en situation d'illettrisme (profils 1 et 2) lors des Journée de Défense et Citoyenneté (17 % en 2010 contre 14 % en 2011).
- Augmentation du nombre de candidats admis au Certificat de Formation Générale - CFG (96 en 2010 contre 211 en 2011) et du taux de réussite (de 76 % à 83 %).

Volet prévention : Diminuer le flux entrant des jeunes repérés à divers niveaux d'illettrisme

Objectif : augmentation de plus de 60 % en un an du nombre des bénéficiaires des actions de prévention (2011).

La Réunion a mis l'accent sur la prévention, vue comme un levier majeur de la réduction de l'illettrisme chez les jeunes, et par conséquent à long terme dans la population adulte. Pour ce faire, elle a défini différents niveaux d'interventions, sur le court, le moyen et le long terme, respectivement auprès des jeunes scolarisés et déscolarisés,

des jeunes âgés entre 12-15 ans et des enfants en maternelle et primaire.

Une attention particulière est portée à la prise en charge des jeunes sans qualification, qui est à l'origine de l'expérimentation dans les CFA soutenue par le Fonds de l'Expérimentation pour la Jeunesse portée par l'ANLCI, pour l'accès aux compétences clés par les apprentis des Fonds d'expérimentation jeunesse et pour la professionnalisation ainsi que l'outillage des formateurs des Centres de formation d'apprentis (CFA).

L'Académie assure une prévention à l'école maternelle par le dispositif «classes passerelles», pour la scolarisation et/ou prise en charge progressive des élèves de deux ans dans les milieux difficiles ou zones enclavées, ainsi que l'accompagnement des parents pour la scolarité des jeunes enfants. Elle mène également un travail d'identification et d'orientation des jeunes «scolarisés» en difficulté repérés lors des JDC.

La Caisse d'allocations familiales (CAF) a mis en place différents dispositifs, notamment le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) pour l'accompagnement des enfants et des parents vers une réussite scolaire et le REAAP (Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents) pour l'accompagnement des parents dans leur rôle et le développement de leurs capacités éducatives.

Des actions spécifiques sont financées par l'État notamment à travers sa politique de la ville, les CUCS et l'action «coup de pouce clé» dans le cadre du programme de réussite éducative.

Au niveau départemental, des dynamiques partenariales existent autour de différentes actions menées par le Conseil général, rassemblant une diversité d'acteurs (Académie, CAF, associations de professionnels, communes). Elles concernent principalement le dépistage systématique des troubles sensoriels préjudiciables aux apprentissages des enfants de petite section de l'école maternelle et l'accompagnement social, collectif et individuel des familles.

La Poste, à travers le dispositif «Lettre au Père Noël», agit pour la démocratisation de l'écrit, pour développer le goût de la lecture et de l'écriture chez les enfants.

## Volet Lutte : Augmenter le flux sortant des jeunes et adultes repérés à des niveaux d'illettrisme

Objectif : multiplication par trois du nombre de bénéficiaires des actions de lutte contre l'illettrisme (2011).

Les actions s'inscrivant dans cet axe stratégique visent les jeunes de 16-25 ans, les adultes de plus de 25 ans demandeurs d'emploi, bénéficiaires de minima sociaux, ainsi que les salariés du secteur marchand et non-marchand. Elles sont menées par une trentaine d'opérateurs publics et privés, principalement des OPCA. Ces derniers bénéficient depuis 2011 de moyens supplémentaires grâce à l'appel à projets «Favoriser la lutte contre l'illettrisme» lancé en septembre 2011 par le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP) à destination des OPCA et OPACIF sur les territoires des DOM.

L'État, à travers la DIECCTE, la Direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration, déploie différentes actions sur le territoire : formation aux compétences clés, pour améliorer l'accès à la qualification des personnes en insertion professionnelle, demandeurs d'emploi ou jeunes de 16-25 ans ; des ateliers et chantiers d'insertion qui incluent un volet formation aux savoirs de base à destination de personnes en contrat aidé et non qualifiées ; des actions CAI (contrat d'accueil et d'intégration) pour la formation linguistique d'un public étranger en situation régulière et des actions d'intégration et d'accès à la nationalité française. >>>



## ZOOM

### RENFORCER LES COMPÉTENCES DE BASE DANS LES CFA DE LA RÉUNION

Après la tenue des États Généraux de l'Outre-mer en 2009 auxquels l'ANLCI a participé et contribué, la lutte contre l'illettrisme a été énoncée comme une des priorités du Conseil interministériel de l'Outremer. C'est la raison pour laquelle l'ANLCI a choisi de poursuivre l'expérimentation sur le renforcement des compétences de base des apprentis, au regard des spécificités locales, en se basant sur les enseignements de la phase initiale de l'expérimentation qui s'est déroulée sur le territoire hexagonal. C'est avec le soutien financier du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse et de la Fondation BTP plus que des actions ont pu se mettre en place, fin 2011, au sein des CFA ultra-marins. Le projet va permettre d'accompagner l'ensemble des CFA qui ont des formations de niveau V et ainsi de mieux prendre en compte les jeunes en situation d'illettrisme en leur proposant des solutions adaptées à leur besoin. Pour mener à bien ces actions, l'ANLCI a choisi de s'appuyer sur une démarche identique en axant le travail autour de trois volets : accompagnement de l'équipe éducative du CFA pour élaborer une feuille de route, outillage des formateurs des domaines généraux et professionnels et actions de formation.

À La Réunion, l'expérimentation concerne deux grands CFA : l'Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat (URMA) sur l'ensemble de ses cinq sites et le CFA Agricole sur son site de St Joseph.

Cette expérimentation, évaluée par le cabinet Eureval, devra aboutir fin 2012, à la production d'un cadre de référence pour la maîtrise des compétences de base des apprentis en CFA à La Réunion et dans les autres régions d'Outre-mer.



» De plus, en partenariat avec le Conseil régional Réunion, l'État finance l'École de la 2<sup>e</sup> chance (E2C) parcours sur mesure pour les jeunes de 18-25 ans, sans diplôme ni qualification et l'appui à la formation citoyenne du public du Régime du Service Militaire Adapté.

Le conseil régional Réunion a mis en place les ateliers permanents de formation pour des publics en difficulté de lecture et d'écriture (CLE) en faveur des personnes sorties du système scolaire, pour la consolidation des compétences de base, les cases à lire, outil d'éducation populaire et moyen de lutte contre l'illettrisme et des actions de lutte contre l'illettrisme à visée professionnelle, formations fonctionnelles d'acquisition des compétences clés en situation professionnelle. Pôle Emploi assure une mission de prescription et d'orientation des demandeurs d'emploi dans le dispositif CLE.

La Poste réalise également une sensibilisation dans les bureaux de poste et distributeurs de billets, facilitant le travail des Services d'accueil et d'orientation par le repérage de personnes illettrées. Chaque guichetier a pour objectif d'orienter au moins une personne par an (soit 250 personnes au total par an).

L'Université de la Réunion a comme projet la création d'un institut de l'illettrisme (ILLETT), plateforme opérationnelle pour le développement de la recherche appliquée dans les domaines de l'éducation et de la formation, la mutualisation, la capitalisation et la valorisation. Elle a mis en place un diplôme universitaire sur l'illettrisme en 2011 et assure également un travail d'accompagnement social à travers lequel elle réalise une analyse des besoins et des situations sur le terrain, en partenariat avec l'IRTS.

Des acteurs privés, principalement des OPCA, mènent une série d'actions dans la région en faveur des salariés en difficulté dans les savoirs de base. L'AGEFOS PME conduit deux projets : « un permis pour démarrer » pour accompagner la préparation et l'examen du permis de conduire et « renforcement des savoirs de base » délivrant une certification professionnelle. CONSTRUCTYS (anciennement ARFOBAT) propose des outils de sensibilisation et de formation générale professionnelle pour la formation des salariés aux compétences de base. OPCALIA, avec son projet 1001 lettres, propose une formation pour renforcer l'employabilité des salariés. Le CNFPT mène des actions d'information et de sensibilisation sur l'illettrisme au sein des collectivités. Récemment, deux nouveaux OPCA ont adhéré au plan, l'UNIFAF et le FAFSEA.

En 2009, la Réunion a contribué aux travaux du Forum permanent des pratiques (FPP) de l'ANLCl avec un travail de capitalisation autour de la « pratique des centres académiques de lecture et d'écriture pour les élèves en difficulté », en mettant en exergue notamment la valeur ajoutée, apportée par la formation des enseignants dans l'observation de leurs élèves et les pratiques appliquées par les CALE.

### Accompagner et professionnaliser les acteurs

Le nombre d'acteurs accompagnés a quasiment doublé en un an (2011).

La mission régionale de l'ANLCl coordonne cet axe avec l'appui opérationnel du CIRILLE. L'ensemble des actions vise à accompagner un effectif annuel de plus de 500 acteurs (commanditaires de formations, formateurs, conseillers en structures d'accueil et d'orientation, étudiants, porteurs de projets...).

Des actions de communication ont été menées dans ce sens, avec le développement d'un portail « savoircle.re », le lancement d'un spot audio-visuel diffusé à la radio et à la télévision. La Réunion a également régionalisé le numéro de téléphone indigo national de l'ANLCl (Illettrisme info service).



## 4

### UN PLAN ARTICULÉ AVEC DES DOCUMENTS STRATÉGIQUES

- L'amélioration des savoirs de base et la lutte contre l'illettrisme est un objectif du Contrat de projets État-Région (fiche C 134) et du programme opérationnel FSE 2007-2013. Les financements apportés dans ce cadre constituent 70 % des ressources allouées à la prévention et à la lutte contre l'illettrisme dans cette région.
- Le Plan national de prévention de l'illettrisme de l'Éducation nationale présenté en mars 2010 décliné en Plans académiques, présente une forte cohérence avec le Plan régional.
- Le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles 2011-2015 (CPRDFP) intègre la problématique de l'illettrisme dans son deuxième axe stratégique « la formation, une offre garantissant l'égalité d'accès de tous les réunionnais à la connaissance et à la qualification » sous la rubrique « publics en difficulté ».
- Les objectifs stratégiques définis dans le Plan régional 2011-2015 découlent des objectifs chiffrés établis dans les fiches du Conseil Interministériel de l'Outre-mer (CIOM) élaborées en 2009.

